

COMPTE RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 Mai 2021 A 18H30.

L'an deux mil VINGT ET UN le 19 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 11/05/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

Excusés : Hervé GOUILLON (procuration à Jeanine CHARDAN), Charlotte POUDEROUX (procuration à Frédérique MARROU)

Secrétaire de séance : Delphine MATHIEU

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 07 Avril 2021 a été validé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 – Vote des subventions 2021

Le contrôle de légalité a demandé de reprendre la délibération pour défaut de vote (Delphine MATHIEU doit sortir de la salle, étant présidente de l'association Lou Pitchounet). La subvention de l'ESF est finalement supprimée pour 2021 et une subvention de 300€ est accordée à la Chorale du Queyras. **Delphine MATHIEU** quitte la salle en début de délibération. **POUR à l'unanimité.**

2- Modifications tarifs stationnement-parking

Mathieu ANTOINE présente la proposition pour l'ensemble des tarifs du parking. L'idée n'est pas de créer une forte augmentation mais de prendre en compte les aménagements pour cette année (TPE, bornes de services etc.). **Frédérique MARROU** demande l'intérêt de ne passer les voitures qu'à 3€ au lieu de 4€ ? C'est plutôt pour ne pas faire d'augmentation trop rapide au vu des parkings qui ne sont, pour le moment, pas totalement améliorés. Si un jour des bornes de paiement sont installées pour le stationnement, il pourra y avoir plus de tarifs basés sur des tranches horaires. **Mathieu Antoine** propose le choix d'un tarif camping-car à 7 ou 8 euros. **Jean-Pierre IMBERT** propose le tarif de 8€ pour les camping-cars étant donné qu'ils utilisent l'eau, la vidange, etc. **Jacques ISNEL** demande si le prix de la vidange, sur la borne, sera fixée par le conseil : oui. Ce dernier craint que les camping-caristes ne payent pas plus d'eux-mêmes en allant à la borne. **Jean-Pierre IMBERT** précise que s'ils ne payent pas, ils ne pourront plus accéder à l'eau, à la vidange etc. **Mathieu ANTOINE** pense qu'il convient d'attendre le retour d'expérience de cette première saison avec la borne. Le paiement sera uniquement par carte bancaire. La proposition à 8 euros est retenue.

Jean-Pierre IMBERT évoque l'idée de sensibiliser les saisonniers au principe de circulation et stationnement du village. Soit une participation symbolique de 1€ pour le macaron travail, soit une participation à une corvée, ou autre idée. La majorité des autres conseillers pense que ce n'est pas acceptable, sachant qu'il est déjà compliqué de recruter au vu du manque de logement, et que les saisonniers font vivre le village. **Jean-Pierre IMBERT** insiste sur le fait que ce n'est pas pour les faire payer, mais afin de trouver un moyen de les sensibiliser à la circulation, la vitesse etc. **Frédérique MARROU** serait plutôt favorable à un rappel des « règles » de circulation lors, par exemple, de la remise du macaron « travail ». **Mathieu ANTOINE** évoque l'idée d'une réunion conviviale à la fois de bienvenue, en début de saison, mais aussi de présentation du fonctionnement du village, dans un esprit citoyen.

Les tarifs parking : 2euros motos, 3 euros voitures 8 euros camping-car sont adoptés par **1 CONTRE (Delphine MATHIEU), 9 POUR.**

3- Ajout d'activités à la Maison du Soleil (MDS)

Il n'y a pas de modification des tarifs mais une proposition d'activités supplémentaires : les sorties astro-basket qui étaient pour le moment gérées par Festi St-Véran et seraient donc reprises par la MDS à 12€, et des observations nocturnes, sur le même principe que celles de l'Observatoire, de 21h30 jusqu'à environ 23h-00h, via une mise en situation à l'intérieur avec un logiciel numérique et des télescopes pour faire de l'observation sur la terrasse de la MDS. **Delphine MATHIEU** est gênée par le fait que ce soit l'Office de Tourisme (OT) qui s'occupe de la vente de ces deux prestations et retiennent une commission de 10 % alors qu'il y a tout pour faire à la MDS avec la régie déjà mise en place. **Mathieu ANTOINE** précise que l'astro tourisme est un thème que l'office du tourisme souhaite mettre en valeur, c'est donc une réelle opportunité pour la commune. C'est d'ailleurs l'OT qui organise le festival d'Astronomie le 12 juillet prochain. Toutefois, il y aura différents lieux d'achats de tickets pour ces deux prestations nouvelles : soit dans n'importe quel Office de Tourisme, soit en ligne, soit à la MDS. **Jean-Pierre IMBERT** demande quel impact cela va avoir sur Festi étant donné que c'est eux qui s'occupaient de l'animation astro-basket jusqu'à maintenant ce qui leur permettait de récupérer de l'argent, avec les 3000€ de subvention enlevée depuis 3ans, cela met en danger l'association. **Mathieu ANTOINE** indique qu'en faisant la somme des astro-baskets et astro-raquettes, cela ne rapporte pas d'argent à Festi et crée même du déficit. Il poursuit en disant qu'il est important qu'il y ait une cohérence et que la MDS ait en son sein l'ensemble des animations qui tourne autour de l'astronomie. **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Redevance tarifs communaux

Dans le cadre d'une activité commerciale, tout empiètement du domaine public doit faire l'objet d'une redevance. Ainsi, il convient de définir l'ensemble des tarifs communaux. Les tarifs de la location de la salle polyvalente ont été repris des années précédentes. Les empiètements du domaine public par les commerçants etc. feront l'objet d'une déclaration en mairie et d'une signature de convention, révisable chaque année. Les tarifs retenus sont les suivants : **Marché** : 2.00€/mètre linéaire, 12€/mètre linéaire si abonnement été, 3€ électricité/jour. Le chevalet présentant les produits ne sera pas soumis à redevance. A partir de 2022, il fera l'objet de caractéristiques spécifiques ; Aucun chevalet publicitaire ne sera admis. **Commerces** : 15€/m² pour emprise sur le domaine public, 30€/m² pour terrasse, bar et assimilé avec emprise au sol ; **Travaux en régie** : 26€/heure pour travaux effectués en régie par les employés communaux ; **Occupation de la salle polyvalente** : 35€ pour une demi-journée ou un pique-nique, 50€ pour une journée. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Gratuité redevance 2021

Au vu de la crise sanitaire qui se poursuit et handicape l'ensemble des commerçants, restaurateurs etc., il est proposé de renouveler la gratuité de la redevance pour empiètement du domaine public pour l'année 2021. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Convention transmission ACTES

Depuis 2014, la commune a signé une convention avec la Préfecture afin de pouvoir envoyer les différents actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée. Les documents d'urbanisme (PC, DP etc.) étaient jusque-là trop lourds. Il convient de signer une nouvelle convention pour désormais intégrer l'envoi de ces documents. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Convention INFRACOS

Anciennement, la commune avait signé une convention avec Bouygues concernant l'antenne située dans le local au Bouticari. Afin d'investir dans des réseaux très hauts débits, Bouygues a décidé de créer une société commune avec SFR, dénommée INFRACOS. Il convient de signer une nouvelle convention afin de transférer les droits d'occupation. Le loyer sera toujours annuel. **Mathieu ANTOINE** aimerait rajouter une clause sur le passage à la 5G, ou tout autres travaux extérieurs, qui

devront faire l'objet d'une autorisation administrative préalable et d'un accord de la mairie. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Convention de mutualisation d'assistance juridique avec la Communauté de communes du Guillestrois Queyras (CCGQ)

La Communauté de communes a conventionné avec un cabinet d'avocat qui a souvent plus d'heures que ce que n'utilise la CCGQ à l'année. Les heures restantes sont donc mises à disposition des communes qui prennent la convention avec la CCGQ, au tarif de 210€ de l'heure. Actuellement, il y a un cabinet d'avocat avec lequel Mme GUIGNARD travaillait. Il faudra réfléchir à mettre en concurrence éventuellement plusieurs cabinets d'avocats. La convention n'oblige pas la commune à utiliser ce service, mais lui donne la possibilité de le faire. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Commission locale SPR (Site Patrimonial Remarquable)

La délibération avait été retirée au dernier conseil, il convient donc de la prendre actuellement, après réflexion des conseillers. Cette commission se réunira en cas de travail sur le règlement SPR de la commune, avec l'Architecte des bâtiments de France. **Vote POUR à l'unanimité.**

10- Adhésion au groupement de commande pour une assurance cyber risques avec le Centre de Gestion (CDG05)

Le CDG propose aux communes qui le souhaitent de se regrouper afin de cotiser à une assurance contre les cybers risques. Les communes étant de plus en plus confrontées à ces risques de cyber criminalité, il paraît important de s'y associer. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras (CCGQ)

Mathieu ANTOINE a beaucoup dialogué à ce sujet avec la CCGQ. Pour Saint-Véran, la navette de Clausis qui va être transférée, sera la première expérience d'un service transféré. La problématique demeure pour le moment sur la régie et son fonctionnement. Est-ce que la CCGQ va reprendre l'ensemble du fonctionnement de la régie ? Ou est-ce que la commune continue de s'occuper de la régie pour le compte de la CCGQ ? Dans le dernier cas il conviendra que la CCGQ déduise tous les frais induit par cette régie (temps passé, déplacement, frais km etc.). Tout cela doit être rédigé dans la convention de gestion qui sera prise par la suite entre la CCGQ et la commune. **Mathieu ANTOINE** rappelle que la compétence mobilité ne comprend pas que les navettes mais l'ensemble de cette thématique. La commune sera vigilante à ce qu'il y ait une dynamique de la CCGQ à la suite de cette prise de compétence. **Vote 9 POUR et 1 Abstention (Frédérique MARROU).**

12- Autorisation de demande de subvention à la Région pour une étude architecturale du presbytère

Une étude de programmation architecturale pour le presbytère est envisagée. Il convient de faire une demande de subvention à la Région au titre du FRAT 1250, à hauteur de 70 % soit 8190€. **Vote POUR à l'unanimité.**

13- Rajout du nom de Paul FELENBOK – Observatoire Saint Véran

la proposition d'ajout du nom de **Paul FELENBOK** a été faite par l'association Asto-Queyras par la voix de son Président **Jean-Christophe LEFLOCH.**

Paul FELENBOK a été à l'origine de la création de l'Observatoire de Château Renard, faisant parti de l'Observatoire de Paris. Même si **Mathieu ANTOINE** rappelle également le rôle important de bien d'autres acteurs, notamment les habitants de St-Véran, il est proposé de modifier le nom, en nommant Observatoire de Saint-Véran (et non plus de Château Renard) avec accolé, en police immédiatement inférieure, le nom de **Paul FELENBOK.**

Jean-Pierre IMBERT trouve dommage de ne mettre qu'un nom, car beaucoup d'autres personnes ont participé, notamment pour les travaux.

Mathieu ANTOINE rappelle que **Paul FELENBOK** reste incontournable, sans lui l'Observatoire n'aurait jamais existé, sans pour autant oublier toutes les autres personnes qui y ont bien sûr contribué. **Vote à 9 voix POUR et 1 abstention (Jean-Pierre IMBERT).**

QUESTIONS DIVERSES

- **Mathieu ANTOINE** évoque la venue du Recteur d'Académie et de l'Inspectrice Académique à Aiguilles avec les maires du Queyras début mai. La décision de fermeture d'une classe sur la commune semble pour le moment immuable. Après les recours gracieux et hiérarchique, **Mathieu ANTOINE** se renseigne sur la pertinence, ou non, d'aller en contentieux.

- **Jean-Pierre IMBERT** souligne un souci qui lui a été rapporté par quelques habitants, à savoir le nettoyage de l'église. Il était autrefois fait par corvée. On pourrait réfléchir à un système nouveau et pérenne, car les anciens ne peuvent plus supporter cette tâche seuls.

- **Jean-Pierre IMBERT** demande également où en est la convention avec la maison du tourisme au châtelet ? Si la commune souhaite occuper les locaux cet été (qui abritent la Régie l'hiver) qu'en est-il ? Pour l'instant n'a été retrouvé qu'une vieille délibération qu'il conviendrait de préciser aux besoins de chacun et suivant les périodes.

- **Jean-Pierre IMBERT** interroge **Mathieu ANTOINE** sur la réunion du 18 Mai dernier avec la directrice du centre de gestion et son conseiller juridique durant laquelle un état des lieux a été fait. Il a été convenu de mettre en place une planification, sur les 5-6ans à venir, en termes de formation, de prévention des risques, de bilan de l'ensemble des agents de la commune. Les autres sujets concernant les emplois des agents de la commune, **Mathieu ANTOINE** propose le huit clos (après la suspension de séance et question du public).

- **Frédérique MARROU** aimerait trouver une solution à la demande des jeunes, auprès de la commission vie locale, vie sociale et fleurissement, d'avoir un terrain de jeu (ballon etc.) délimité. A quel endroit le mettre ? **Delphine MATHIEU** évoque la possibilité d'étendre l'aire de jeux là où c'est plat, entre l'atelier des employés communaux et l'aire de jeux actuelle. Ce serait le seul endroit possible, les autres terrains alentours appartenant à des particuliers.

QUESTIONS DU PUBLIC

Michel BEAUFILS fait remarquer qu'il convient de faire attention aux deux poids deux mesures pour les macarons. Il ne devrait y avoir qu'un seul macaron gratuit : celui pour les véhicules permanents puisque les gens stationnent en général chez eux, sur une place de stationnement à eux. Il est compliqué de donner la gratuité à un saisonnier qui va prendre la place de stationnement d'une personne qui elle, paye, que ce soit un résident secondaire, un locataire etc. Il ne faut pas réfléchir par rapport à la personne, mais par rapport au véhicule. De fait, il lui semble délicat d'appliquer la gratuité aux saisonniers qui sont extérieurs au village, au même titre que des locataires, et à l'inverse des résidents permanents.

Mathieu ANTOINE demande au public et à **Emilie CHALMET** de sortir pour poursuivre la discussion, à huit clos, sur le retour de la réunion avec le centre de gestion.

CLOTURE DE SEANCE A 20H30